

Pack constitué de 3 garanties indissociables qui répondent aux besoins spécifiques des Sapeurs-Pompiers volontaires :

Mon Capital Décès/PTIA toutes causes

Versement d'un capital forfaitaire de **4.000€** en cas de :

- décès suite à maladie ou accident
- Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) suite maladie ou accident.

Le capital est multiplié par 10 en cas d'accident en service commandé, soit **40.000€**

Délai de stage de 12 mois en cas de PTIA suite à une maladie.

Maintien de mon niveau de vie en cas d'ITT suite à un accident ou une maladie

Versement d'indemnités journalières jusqu'à **600€ par mois** dans la limite de **90%** de la perte d'indemnité de sapeur-pompier volontaire pendant une durée de 12 mois maximum.

Délai de stage : 90 jours / Franchise : 30 jours continus.

Remboursement de mes frais de santé

Remboursement des frais médicaux consécutifs à un accident en service commandé en complément des remboursements des régimes obligatoire et éventuellement complémentaire, de la prise en charge du SDIS : forfait de **500€** maximum /sinistre/ an



GARANTIES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Capital Décès/PTIA	suite à maladie ou accident : 4 000 € suite à accident en service commandé : 40 000 €					
Garantie maintien du niveau de vie	0 € à 100 €	101 € à 200 €	201 € à 300 €	301 € à 400 €	401 € à 500 €	501 € à 600 €
Garantie frais de santé	jusqu'à 500 € par sinistre et par an					

COTISATIONS MENSUELLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
De 18 à 30 ans	4,22 €	6,03 €	7,91 €	9,87 €	11,91 €	14,01 €
De 31 à 50 ans	6,18 €	9,23 €	12,41 €	15,71 €	19,14 €	22,70 €
De 51 à 59 ans	8,95 €	13,93 €	19,10 €	24,48 €	30,07 €	35,87 €

Tarifs 2014 TTC incluant la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance selon les taux en vigueur.
Tarif 'Garantie frais de santé' calculé sur la base du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.

Pour plus d'infos : <http://www.interiale-filia.fr/web/filia/offre-sapeur-pompier-volontaire>

L'adhérent doit être âgé de 18 à 59 ans inclus au jour de l'adhésion.
Il n'y a aucun questionnaire médical, ni examen de santé.